Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212201222-20251211-NM111225DEL10-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de délégués :
en exercice : 15
présents : 09
votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq
le : onze décembre
le Conseil Municipal de la Commune de **LAURENAN**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier RIVALLAN,
Maire.

Date de convocation : 03/12/2025

OBJET :
RENOUVELLEMENT DU CDD au 1er JANVIER 2026

PRESENTS : RIVALLAN Olivier, Maire, GUEHENNEUX Jean-René, RIVALLAN Fabienne, DANIEL Yoan, Adjoints, LORAND Evelyne, ROUXEL Pascal, BARBE Valérie, NIVET Françoise, CAILLIBOTTE Rémy.

N° 2025-11/12-n° 10

ABSENTS : ROUXEL Dominique (excusée), BILLARD Emmanuelle (excusée), POILANE-TABART Valérie (excusée), DABOUDET Vincent, LEMEE Anne (excusée), RAULT Sonia (excusée).

SECRETAIRE de SEANCE : LORAND Evelyne

Madame Dominique ROUXEL a donné pouvoir à Evelyne LORAND.

Le contrat de Christophe Travaillé arrivait à échéance le 31 décembre juin prochain. Compte-tenu que Linda, agent titulaire, a eu une prolongation d'arrêt de travail, il est nécessaire de prolonger le contrat CDD de Christophe.

Monsieur le Maire propose de renouveler ce contrat pour 6 mois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (10 voix pour), le Conseil Municipal :

- DECIDE de prolonger le contrat CDD de M Christophe Travaillé, à compter du 1er janvier 2026, pour une durée de 6 mois.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette prolongation.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

Secrétaire de séance — Evelyne LORAND

Le Maire, — Olivier RIVALLAN